

BUREAU MUNICIPAL

Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours
1, chemin de l'Hôtel-de-Ville
Notre-Dame-de-Bonsecours
Téléphone: 819-423-5575

Courriel : mun.ndb@mrcpapineau.com
Site internet : www.ndbonsecours.com

HEURES D'OUVERTURES

Lundi au jeudi : 9h00 à 12h00
13h00 à 16h00

Vendredi : Bureau fermé mais disponible sur rendez-vous.

SAVIEZ-VOUS ?

- Saviez-vous que nous offrons la possibilité d'effectuer 6 paiements pour tout compte de taxes excédent 300.00\$. Ces paiements peuvent être faits par internet via une institution financière (SIPC), par chèques postdatés, mandats-postes ou au bureau municipal, qui accepte l'argent comptant et les chèques. Aucun paiement par Interac ou carte de crédit n'est possible au bureau.
- Saviez-vous que vos élus croient en l'importance d'organiser des activités de loisirs qui favorisent les rencontres entre citoyens, le calendrier des événements pour l'année vous en témoigne bien. Récemment, plusieurs d'entre vous ont émis le désir de se joindre à notre comité, si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : siege4.ndb@mrcpapineau.com ou communiquez au bureau municipal au numéro de téléphone 819-423-5575.
- Saviez-vous qu'il fait toujours un grand plaisir aux membres du conseil municipal de vous accueillir aux réunions mensuelles qui comprennent un ordre du jour incluant toujours un temps pour permettre à chacun et chacune d'entre vous de poser des questions, qui concernent les points à l'ordre du jour ? Les réunions du conseil se tiennent normalement, à moins d'avis contraire, le 2^e mardi de chaque mois. Ces réunions ont lieu à 19 h 00, à votre hôtel de ville, qui est situé au :

1, CHEMIN DE L'HÔTEL-DE-VILLE, NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS (QUÉBEC) J0V 1L0

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Carol Fortier	Maire
Lucie Lavoie	Siège #1
Denis Beauchamp	Siège #2
Thomas Lavoie	Siège #3
France Nicolas	Siège #4
Siège vacant	Siège #5
James Gauthier	Siège #6



Le Bonsecours

Volume 23, numéro 2 – Juin 2018

Chères citoyennes et chers citoyens,

Nous voici déjà à notre deuxième numéro du volume 23 de notre journal municipal, c'est signe que l'été cogne déjà à notre porte et la saison s'annonce riche en activités de plein air, il est donc important de prendre des mesures simples afin que le tout soit sécuritaire. Chaque année, des décès tragiques et évitables liés à l'eau surviennent à travers le Québec. Redoublez de prudence en portant vos vestes de flottaison et en assurant une surveillance accrue des enfants.

Je profite également de l'occasion pour remercier spécialement tous ceux qui ont participé au déjeuner des élus qui fût une grande réussite, au profit de la Résidence le Monarque.

Je vous invite à participer en aussi grand nombre à notre prochaine activité, le pique-nique familial, qui aura lieu dimanche le 1^{er} juillet sur le site enchanteur de la vieille grange de madame Ippersiel. Quelle belle occasion de rencontres et d'échanges entre citoyens !

Finalement, au nom du conseil municipal, je vous souhaite un été rempli de plaisirs et de moments mémorables.

Votre maire, Carol Fortier

LES POTINS DE LA MUNICIPALITÉ

ŒUFS À VENDRE :

Aimeriez-vous avoir de bons œufs frais? Oui? Je m'appelle Pascale, j'ai 14 ans et j'ai des poules heureuses qui pondent tous les jours. Vous pouvez me rejoindre au numéro 819-423-5847 ou venir à mon poulailler au 1004 Côte du Front.



COLLECTE DE BOUTEILLES DE VIN ET DE CANETTES VIDES :

Vous avez des bouteilles de vin et des canettes vides qui traînent? Apportez-les-moi, je m'en occuperai. Téléphonnez au 819-423-5847 et demandez Pascale ou venez me voir au 1004 Côte du Front.

À l'image de notre jeune entrepreneure Pascale, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : siege4.ndb@mrcpapineau.com ou au numéro de téléphone 819-423-5575 pour placer votre annonce dans la prochaine édition du Bonsecours.

NOS COLLABORATEURS SUR LE TERRAIN

Nous sommes à la recherche de personnes qui aiment écrire et qui souhaitent partager leurs textes, quel que soit leur âge ! Les sujets peuvent être aussi différents et les styles aussi variés que l'est notre population.

Contactez-nous à l'adresse courriel suivante : siege4.ndb@mrcpapineau.com, ou appelez au bureau municipal au numéro de téléphone 819-423-5575 pour obtenir plus d'informations.



UN MOT DE GUY, VOTRE INSPECTEUR MUNICIPAL

L'été est, croyez-le ou non, à nos portes et un rappel sur les **procédures** et les **différentes marches** à suivre afin de faire droit à vos **obligations** s'impose.

Vous avez planifié faire des **travaux d'améliorations, de rénovations, de construction (cabanon, agrandissement, etc.) de réfection (galerie, toiture, clôture, etc.)** ? Saviez-vous que vous devez **OBLIGATOIREMENT obtenir au préalable une autorisation** de votre municipalité (permis). Pour ce faire, contactez-moi au 819-423-5575 poste #4. Il me fera plaisir de vous accompagner dans vos **projets**.

Pour l'**année 2018**, la municipalité procèdera à la **vidange des fosses septiques** du « **secteur #2** » soit les rues ou chemins suivants :

Pendant la semaine du 6 au 10 août :

Côte Birabin-Saint-Denis, route 323, Côte Azélie, Côte Ézilda, Chemin Charlebois, Montée Fassett et une partie Côte Angèle (# civique 450 à 660) ;

Pendant la semaine du 13 au 17 août :

Partie de Côte Angèle (# civique 695 à 1690), chemin de Montevilla, chemin Georges-Peatman ainsi que le secteur de Kenauk (chemin Kenauk et chemin de la nature) ;

Le 22 et le 24 août :

Les Îles du Lac Papineau.

Il est important de prendre note que vous devez **OBLIGATOIREMENT dégager les couvercles (2) de votre fosse septique avant** les dates prévues afin de nous permettre de procéder à la vidange.

N.B. : Soyez assurés que pour des fins de protection du système septique, seules les matières solides seront retirées et les liquides (flore bactérienne) seront retournés à la fosse septique.

Votre inspecteur, Guy Roy
819-423-5575 poste #4

SÉCURITÉ POLICIÈRE ET SERVICE D'INCENDIE

Introduction par effraction

Rentrer chez-vous et découvrir que des voleurs ont subtilisé vos biens, c'est désolant ! Voici une série de conseils pour vous aider à protéger votre domicile contre les cambrioleurs.

- Verrouillez en tout temps vos portes et fenêtres et dotez-les de bons dispositifs de sécurité;
- Procurez-vous un système d'éclairage programmé ou faites installer un système d'alarme ;
- Éclairiez suffisamment l'extérieur (*les entrées et les fenêtres*) de votre résidence ;
- Burinez vos biens de valeurs.
- Ne laissez pas vos objets de valeurs à l'extérieur (les souffleuses, V.T.T, etc.) ;
- Soyez vigilants quant aux véhicules et aux personnes qui ne sont pas habituellement dans votre quartier aux heures où vous quittez la maison pour vous rendre au travail. N'hésitez pas à prendre des notes en pareil cas et, surtout, à nous signaler sans tarder une telle présence suspecte ;
- Renseignez-vous auprès de vos voisins pour voir s'ils ont remarqué une telle présence inhabituelle ou s'ils ont été victimes de vol. Sinon, faites-leur part de vos observations. Plus votre entourage sera aux aguets, plus vous mettez les chances de votre côté de ne pas être victime d'un vol ;
- Avertissez les gens de votre entourage immédiat en qui vous avez confiance de la durée de votre voyage et donnez-leur une clé et un numéro de téléphone pour vous joindre en cas d'urgence (si possible) ;
- Demandez à une personne digne de confiance d'aller récupérer les journaux et le courrier durant votre absence ou interrompez la livraison si vous n'avez personne pour s'en occuper. Durant l'hiver, faites déneiger votre stationnement et demandez à cette même personne de faire des traces de pas et de pneus pour laisser croire que vous êtes présent ;
- Évitez d'inscrire dans les médias sociaux (Internet) que vous partez en voyage en expliquant en détail l'heure et la date du départ ainsi que celle du retour. Quelqu'un de mal intentionné pourrait profiter de cette information pour vous rendre visite à votre domicile alors que vous n'y êtes pas.

En cas d'urgence ou pour signaler tout suspect ou toute situation suspecte, veuillez composer le 310-4141 ou le *4141 lors d'appel provenant d'un cellulaire.

Agente Mélissa Aubin, Matricule 12875
melissa.aubin@surete.qc.ca

ÉVÈNEMENTS PASSÉS...



LE DÉJEUNER DES ÉLUS AU PROFIT DU MONARQUE :

Le 13 mai dernier avait lieu le déjeuner des élus au profit de la Résidence le Monarque, l'activité a été une belle réussite.

Plus de 160 personnes se sont déplacées en cette journée de la Fête des Mères, ce qui nous a permis d'amasser 3,365.00 \$, pour un organisme qui œuvre auprès de nos êtres chers en fin de vie. Merci à tous ceux et celles qui ont contribué à ce succès !

La bonne humeur était également au rendez-vous au sein des bénévoles et des élus des municipalités de Fassett et de Notre-Dame-de-Bonsecours qui ont réunis leurs efforts le matin de l'événement et les semaines qui l'ont précédé.

Ces deux municipalités se sont séparées il y a cent ans et voilà qu'elles se réunissent pour une cause humanitaire lors du centenaire de leur séparation, c'est dire que la vie nous réserve de belles surprises !

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE

ÉLECTION MUNICIPALE :

Le poste de conseiller au siège #5 doit être comblé et, pour se faire, deux candidats se présentent à l'élection partielle. En effet, messieurs Luc Beauchamp et GERAL Geoffrion brigueront les suffrages le 10 juin prochain. N'oubliez surtout pas que vous devez obligatoirement être inscrit sur la liste électorale pour pouvoir voter...

SCRUTIN ET VOTE PAR ANTICIPATION :

Un scrutin (élections municipales) sera tenu le **10 juin 2018, de 10h00 à 20h00** et un vote **par anticipation sera tenu le 3 juin 2018 de 12h00 à 20h00**. Le vote par anticipation et le scrutin se tiendront au bureau municipal qui est situé au 1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, à Notre-Dame-de-Bonsecours.

PIÈCES D'IDENTITÉ VALIDES :

Afin de pouvoir exercer votre droit de vote, les responsables devront pouvoir vous identifier à l'aide d'une pièce d'identité : permis de conduire ou carte d'assurance maladie du Québec, passeport canadien ou certificat de statut indien.

NOUVELLES

TRAVAUX MAJEURS SUR LE CHEMIN CÔTE ÉZILDA :

Il est important de noter que, lors des travaux majeurs sur le chemin Ézilda, la circulation des camions de livraison de 3 tonnes et plus sera interdite à partir de la route 323 en direction du chemin Côte Ézilda. La circulation sera toutefois permise de la côte Angèle qui donnera un certain accès à la Côte Ézilda, sur un tronçon d'environ 2 km.

LA FIN DU MOIS DÉFI SANTÉ :

- Plus de 120 000 participants inscrits en solo, en famille ou en équipe dont 5 de Notre-Dame-de-Bonsecours (5 de plus que l'an dernier !)
- 205 services de garde en milieu scolaire engagés regroupant plus de 27 000 élèves aux 4 coins de la province ;
- 630 municipalités et communautés locales inscrites présentant des milliers d'heures d'activités ;
- Plus de 70 000 adeptes Facebook et plus de 6 000 abonnés Instagram.



Le défi, ça se passe toute l'année ! Nous félicitons les 5 personnes qui ont relevé le défi et nous les incitons à poursuivre leurs bonnes habitudes, qui sait, elles influenceront peut-être d'autres citoyens ?

CRÉDITS D'IMPÔT POUR LES AÎNÉS :

Si vous êtes un aîné, vous avez certaines obligations fiscales à remplir. Pour alléger votre fardeau fiscal, vous pouvez profiter de différents crédits d'impôt, de programmes et de certains avantages fiscaux. www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/votre-situation/aîne/

- ★ Crédit d'impôt pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie ;
- ★ Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés ;
- ★ Frais médicaux ;
- ★ Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite.

ACTIVITÉS À VENIR

100^e DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS :

1^{er} juillet : Pique-nique familial :

Grange chez madame Ippersiel sur la route 148 !

Animation : *course de sacs de patate; fer à cheval; pétanque; jeux de poches; photo booth; roulette de Fassett; structure gonflable.*

11 et 12 août : Journées portes-ouvertes au Parc Oméga :

Une passe sera remise à chaque famille pour accéder au Parc Oméga.

20 octobre 2018: Samedi des aînés :

Animation : *musique; histoires; partage autour de photos souvenirs; etc.*

27 octobre 2018: Bal costumé des années 1900 :

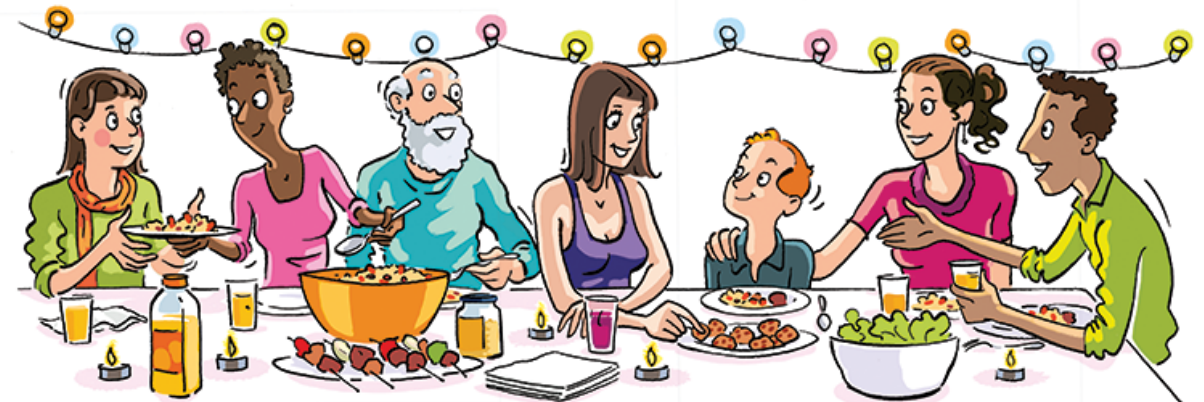
Animation : *soirée dansante, sketch historique, etc.*

15 décembre 2018: Noël des enfants :

Visite du Père Noël, remise de présents et goûters

11 mars 2019 : Cabane à sucre :

Activité cabane à sucre organisée sur le site de l'hôtel de ville. Informations à venir...



ACTIVITÉS À VENIR

LE ROCKFEST – 13^e ÉDITION – 14 AU 16 JUIN 2018 :

Il est obligatoire d'avoir des **vignettes pour stationner dans les rues** pendant la période du **Rockfest**. Les vignettes seront en vente afin de pouvoir stationner dans les chemins suivants de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours : Côte Angèle, rue Desjardins, rue Notre-Dame et Côte du Front. Le coût est de 30.00 \$ par vignette, valide pour 1 emplacement.

Il est également nécessaire de se prévaloir d'un **permis pour ériger un terrain de camping**. La tarification est établie selon le nombre de tentes, motorisés et/ou roulottes...

Il est important de se prévaloir de son permis avant le Rockfest de façon à éviter les amendes. Les revenus générés serviront à couvrir les coûts engendrés à la Municipalité par cet événement particulièrement pour les coûts supplémentaires pour le ramassage des vidanges.

Tente/Motorisé/Roulotte	Avant le 16 juin	Le 17 juin et après	Amende
1 à 5	0 \$	0 \$	0 \$
6 à 10	50 \$	65 \$	90 \$
11 à 25	100 \$	130 \$	180 \$
26 à 50	270 \$	351 \$	486 \$
51 à 100	540 \$	702 \$	972 \$
101 à 200	1 050 \$	1 365 \$	1 890 \$
201 à 300	1 750 \$	2 275 \$	3 150 \$
301 à 400	2 450 \$	3 185 \$	4 410 \$
401 à 501	3 150 \$	4 095 \$	5 670 \$
501 et plus...	5 500 \$	7 150 \$	9 900 \$

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer à la Municipalité où l'on se fera un plaisir de vous donner toutes les informations.

NOUVELLES

LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU INC. :

Le service de transport en milieu rural permet d'intégrer, de maintenir et d'améliorer l'autonomie des gens. Vous connaissez une personne âgée, une famille à faible revenu, un adolescent ou toute autre personne nécessitant un transport à des fins médicales, scolaires, sociales, communautaires et l'accès au marché du travail ?



Pour plus d'informations : www.ctacpapineau.com, vous pouvez également communiquer avec eux au numéro de téléphone (819)308-0788 poste 202, au numéro sans frais 1-855-308-0788 poste 202 ou encore, par télécopieur au (819)308-0792.

SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE :

La Semaine de la sécurité civile a pour but de sensibiliser la population à l'importance d'être prêt à affronter un éventuel sinistre tout au long de l'année. Elle se tient tous les ans pendant la première semaine complète de mai, cette année, elle a eu lieu du **6 au 12 mai**.

Rappelons que le citoyen est le premier responsable de sa sécurité. En situation d'urgence ou de sinistre, il revient au citoyen d'assurer sa propre sécurité, celle de sa famille et la sauvegarde de ses biens.

Le ministère de la Sécurité publique et ses partenaires ont pour mandat de sensibiliser les citoyens aux conséquences d'un sinistre, de leur rappeler de faire des réserves d'eau et de nourriture non périssable et d'avoir sous la main les articles essentiels qui composent une trousse d'urgence. Les provisions d'eau et de nourriture devraient être suffisantes pour permettre d'être autonome pendant les **3 premiers jours** d'un sinistre.

Pour plus d'informations : www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/activites-et-evenements/semaine-de-la-securite-civile.html

DÉVELOPPEMENT DURABLE

CUEILLETTE DES FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS :

Les membres du conseil municipal désirent informer les citoyens que les résidus verts seront désormais ramassés deux fois l'an, simultanément avec les cueillettes des encombrants. Il est également possible de venir disposer de ces résidus verts en tout temps à la municipalité pourvu qu'ils soient bien emballés, dans des sacs transparents conçus à cet effet et que les branches soient attachées en format manipulables par un ouvrier.

QU'EST-CE QUI VA DANS LE BAC ?

Vous vous demandez quelles matières déposer dans votre bac de récupération ? C'est simple : contenants, emballages, imprimés et journaux.

La plupart des papiers et des cartons vont dans le bac de récupération.

Pour éviter de contaminer les autres matières, il est important de ne pas récupérer le papier/carton qui est imbibé de gras. Également, ne sont pas recyclables le papier ciré, les autocollants, le papier peint, le papier photographique, le papier d'emballage métallisé, les enveloppes matelassées, les couches et les objets constitués de différentes matières comme les cartables.

Presque tous les contenants et emballages de plastique identifiés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 7 peuvent être déposés dans le bac de récupération.

La plupart des municipalités acceptent également les sacs et pellicules.

Petit truc : il faut faire un sac de sacs, c'est-à-dire les regrouper dans un seul sac (transparent si possible, style sac à pain), noué, afin d'en faciliter le tri.

Exemples de contenants et emballages qui **peuvent ne pas être acceptés** dans le bac :

- ★ **Styromousse :** verres à café, barquettes pour viande, poisson et légumes, emballages de protection pour les appareils électroniques ;
- ★ **Rigide :** ustensiles en plastique, barquettes (bleues ou noires) pour champignons, contenants pour portion individuelle de yogourt (attention les pots de yogourt vendus en paquet de 4 ou plus ne sont généralement pas acceptés, mais les petits pots de yogourt vendus à l'unité sont généralement acceptés parce qu'ils

DÉVELOPPEMENT DURABLE

sont faits à partir d'un plastique recyclable), emballages rabattables transparents pour pâtisseries (ex. : croissants), mini contenants de lait et de crème pour le café, boîtiers pour CD et DVD ;

Les contenants et emballages de verre de toutes les formes et de toutes les couleurs vont dans le bac de récupération, et ce, avec ou sans étiquettes. *Et s'ils portent la mention « Consignée Québec », ils peuvent être retournés chez un détaillant.*

Les matières qui entravent le travail de tri sont plutôt des objets qui ne correspondent ni à des contenants, ni à des emballages.

Les contenants et emballages d'acier et d'aluminium vont dans le bac de récupération, sauf les contenants aérosol dans quelques centres de tri.

Les canettes et contenants d'aluminium qui portent la mention « Consignée Québec » peuvent être retournés chez le détaillant.

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/mieux-recuperer/quest-ce-qui-va-dans-le-bac

RAPPEL IMPORTANT :

Dans un esprit de concertation avec les objectifs mis de l'avant en matière d'environnement, nous trouvons qu'il est important de vous rappeler vos responsabilités.

Lorsque vous utilisez les conteneurs publics destinés à recevoir vos rebuts domestiques, vous devez déposer ceux-ci à l'intérieur de ces conteneurs et non à l'extérieur. Assurez-vous également de toujours bien refermer les couvercles afin de minimiser les interventions des animaux tels que les rats laveurs et autres, ainsi que les infiltrations d'eau lors d'averses.

Ce rappel vise particulièrement à établir une conscience collective à l'égard du respect de l'environnement.

Merci à toutes et à tous de votre habituelle collaboration.